



Guéret, le 20 juillet 2018

Communiqué de presse

Aides « Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale » (LEADER)

Suite à l'article paru dans le quotidien La Montagne du 20 juillet 2018, évoquant les aides Leader non versées aux associations creusoises, Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, tient à préciser que la gestion des crédits Leader dans l'ex-région Limousin est assurée par le Conseil Régional et qu'aucune tâche concernant ces dossiers n'a été déléguée à l'État.

Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'interviennent donc en aucun cas dans l'instruction et la gestion des dossiers évoqués, contrairement à ce qui a été indiqué dans l'article précité.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse